

C
Canadian Tax
Foundation

Twenty-ninth Annual Report

for the year ending 31 December 1974



100 UNIVERSITY AVENUE
TORONTO, CANADA

The Canadian Tax Foundation was established in 1945 as an independent tax research organization. Its Governors are nominated each year by the Canadian Bar Association and the Canadian Institute of Chartered Accountants, and its work is supported by over six thousand Canadian individuals and corporations.

The purpose of the Foundation is to provide both the taxpaying public and the governments of Canada with the benefit of expert, impartial research into current problems of taxation and government finance. This work is carried on by a well-qualified permanent staff and by outside experts commissioned for special studies. The Foundation publishes the *Canadian Tax Journal* and other books and pamphlets, and its activities include holding conferences, providing speakers and making submissions to government.

Membership in the Foundation is open to all who are interested in its work.

Twenty-ninth Annual Report

FOR THE YEAR ENDING
31 DECEMBER 1974

Canadian Tax Foundation

L'Association Canadienne d'Etudes Fiscales

THE BOARD OF GOVERNORS

Elected 15 April 1975

James W. Abbott, F.C.A.	Winnipeg
William J. Astle, C.A.	Edmonton
G. Colin Baird, C.A.	St. John's
Harold Buchwald, Q.C.	Winnipeg
George A. Caines	Halifax
William M. Carlyle	Vancouver
James R. Chalker, Q.C.	St. John's
*John H. C. Clarry, Q.C.	Toronto
*J. Claude Couture, Q.C.	Montreal
*G. Ian Craig, C.A.	Montreal
C. Paul Daniels	Vancouver
David Devine, F.C.A.	Vancouver
H. Lawrence Doane, C.A.	Halifax
*Stanley E. Edwards, Q.C.	Toronto
*Jacques E. Fortier, C.A.	Quebec
Vernon C. Fowke, C.A.	Regina
*J. Kerr Gibson, F.C.A.	Toronto
*Wolfe D. Goodman, Q.C.	Toronto
John L. Gorrill, C.A.	Fredericton
Harold H. MacKay	Regina
Jean Marier	Quebec
Eugene J. Mockler	Fredericton
G. Edward Moul, C.A.	Vancouver
*Norman J. Munn	Toronto
*H. Ab Nisker, C.A.	Toronto
*Neil F. Phillips, Q.C.	Montreal
*Jacques Raymond, C.A.	Montreal
Michael C. Rodney	Edmonton
Irving L. Rosen, F.C.A.	Toronto
*Jacques St-Martin, C.A.	Quebec
*Benjamin Swirsky, C.A.	Toronto
*Robert H. E. Walker, Q.C.	Montreal

*Executive Committee of the Board of Governors.

OFFICERS

J. Kerr Gibson, F.C.A., *Chairman*

John H. C. Clarry, Q.C., *Vice-Chairman
and Chairman of the Executive Committee*

Jacques Raymond, C.A., *Vice-Chairman*

Robert H. E. Walker, Q.C., *Past Chairman*

Douglas J. Sherbaniuk, *Director*

John M. MacLeod, *Secretary and Treasurer*

PAST CHAIRMEN

Molyneux L. Gordon, K.C. (*deceased*)

Gordon R. Munnoch, K.C. (*deceased*)

J. Grant Glassco, F.C.A. (*deceased*)

W. G. H. Jephcott, F.C.A. (*deceased*)

Claude S. Richardson, Q.C. (*deceased*)

Kenneth LeM. Carter, F.C.A. (*deceased*)

*Lazarus Phillips, Q.C., Montreal

*Thomas A. M. Hutchison, F.C.A., Toronto

*R. deWolfe MacKay, Q.C., Montreal

*John A. Wilson, F.C.A., Toronto

M. Gerald Teed, Q.C. (*deceased*)

*A. Willard Hamilton, C.A., Montreal

Henry F. White, Q.C. (*deceased*)

*Campbell W. Leach, C.A., Montreal

*Stuart D. Thom, Q.C., Toronto

*A. J. Little, F.C.A., Toronto

*John deM. Marler, Q.C., Montreal

*Archibald D. Russell, C.A., Vancouver

*Arthur S. Pattillo, Q.C., Toronto

*Lancelot J. Smith, F.C.A., Toronto

*Philip F. Vineberg, Q.C., Montreal

*H. Marcel Caron, C.A., Montreal

*John M. Godfrey, Q.C., Toronto

*Robert B. Dale-Harris, F.C.A., Toronto

*Roger Létourneau, Q.C., Quebec

*Frank T. Denis, C.A., Montreal

*W. E. P. DeRoche, Q.C., Toronto

*Denham J. Kelsey, F.C.A., Vancouver

*Robert H. E. Walker, Q.C., Montreal

*Advisory Committee of Past Chairmen

STATEMENT OF FINANCIAL POSITION
AS AT 31 DECEMBER 1974
(With comparative figures for 1973)

ASSETS

	1974	1973
CURRENT ASSETS		
Cash	\$109,189	\$ 99,677
Guaranteed Investment Certificates	465,000	365,000
Accounts Receivable and Deposit	1,853	1,785
	<u>576,042</u>	<u>466,462</u>
FIXED ASSETS		
Furniture and Office Equipment — at cost	23,302	21,966
Leasehold Improvements	14,835	14,835
	<u>38,137</u>	<u>36,801</u>
Less: Accumulated Depreciation and Amortization	24,471	22,346
	<u>13,666</u>	<u>14,455</u>
TRUST FUND		
Cash	12,158	11,241
	<u>\$601,866</u>	<u>\$492,158</u>

LIABILITIES AND RESERVE

CURRENT LIABILITIES		
Accounts Payable	\$ 66,525	\$ 41,297
DEFERRED REVENUE	126,641	129,794
RESERVE		
Retained for continuation of the Foundation's activities		
Balance, beginning of year	309,826	229,064
Excess of revenue over expense	86,716	80,762
	<u>396,542</u>	<u>309,826</u>
TRUST FUND LIABILITY		
Taxation and economic growth study fund— Joint Project with Queen's University	12,158	11,241
	<u>\$601,866</u>	<u>\$492,158</u>

APPROVED ON BEHALF OF THE BOARD OF GOVERNORS	
Robert H. E. Walker	J. Kerr Gibson
<i>Chairman</i>	<i>Vice-Chairman</i>

STATEMENT OF REVENUE AND EXPENSE
FOR THE YEAR ENDED 31 DECEMBER 1974

(With comparative figures for 1973)

REVENUE	1974	1973
Subscriptions		
Corporate	\$147,096	\$146,034
Individual	163,916	135,666
	311,012	281,700
Interest Earned	39,127	24,592
Conferences	235,188	173,219
	585,327	479,511
EXPENSE		
Technical Studies		
Research Salaries	94,830	86,137
Research Consulting	12,083	10,000
Publications (net)	60,929	55,490
Special Studies	27,872	10,672
Books and Periodicals—Library	3,905	4,260
Conferences—direct expense	143,186	93,756
	342,805	260,315
Administration		
Salaries	81,925	66,009
Pension and insurance plans	8,986	7,457
Rent	33,072	32,386
Travelling	3,170	6,692
Telephone and telegraph	3,821	3,376
Postage	9,539	10,320
Office printing, stationery and supplies	7,673	5,565
General office expense	5,494	4,611
Depreciation and amortization expense	2,126	2,018
	155,806	138,434
	498,611	398,749
EXCESS OF REVENUE OVER EXPENSE	\$ 86,716	\$ 80,762

Auditors' Report

The Board of Governors and the Members,
Canadian Tax Foundation,
L'Association Canadienne d'Etudes Fiscales.

We have examined the statement of financial position of the Canadian Tax Foundation/L'Association Canadienne d'Etudes Fiscales as at December 31, 1974, and the statement of revenue and expense for the year then ended. Our examination included a general review of the accounting procedures and such tests of accounting records and other supporting evidence as we considered necessary in the circumstances.

In our opinion, these financial statements present fairly the financial position of the Canadian Tax Foundation/L'Association Canadienne d'Etudes Fiscales as at December 31, 1974, and the results of its operations for the year then ended, in accordance with generally accepted accounting principles applied on a basis consistent with that of the preceding year.

GLENDINNING, JARRETT & CO.
CHARTERED ACCOUNTANTS

Toronto, Ontario,
February 26, 1975.

*Report of the Chairman
to the Twenty-Ninth Annual Meeting of the
Canadian Tax Foundation
15 April 1975*

This report marks the close of the Canadian Tax Foundation's twenty-ninth year of operation which, I am pleased to say, has been a year of progress and achievement. Two major new research projects were undertaken, our conference activities expanded, memberships — both corporate and individual — increased and, financially, although the high rate of inflation experienced throughout 1974 was reflected in our expenditures, the year ended with a substantial balance on the credit side of the books.

I propose to discuss certain of the main events of the year under the headings established by custom in past Annual Reports, and leave others to be dealt with by the Director.

Membership and Finance

Satisfactory progress can be reported in our membership. During 1974 individual memberships increased, although at a much slower rate than the record-breaking pace set in 1973. At December 31, our rolls showed a net increase of 79 for the year. Individual memberships continue to show encouraging growth, and to date in 1975, the increase has amounted to nearly 200, for a total of more than 6,000.

The corporate subscribers picture is brighter than it has been in recent years. During the latter part of 1974, the Governors, under the direction of John H. C. Clarry, Q.C., Chairman of the Membership Committee, mounted a campaign to enrol new corporate subscribers in all parts of Canada. As a result of their efforts, 23 new corporate memberships were taken out. Nineteen corporations terminated their membership, particularly for reasons of economy and cessation of business, leaving a net increase of four. In the Chairman's report to the Annual Meeting last year, he stated ". . . we believe that with proper organization and follow-up there are good prospects for substantially increased support from the business sector". His forecast is proving to be accurate, for the enlistment of new corporate subscribers continues, six companies having been added to the rolls so far this year.

As for finances, a detailed statement of financial data was provided with the notice of the Annual Meeting and members have,

therefore, had the opportunity to study it. On the revenue side, corporate subscriptions were slightly greater than in 1973, while revenues from individual memberships were about \$28,000 greater than in the previous year. Our conference activity contributed \$92,000 to revenues. It may be noted in passing that the sales of publications, while not a major financial factor, reached an all-time high of \$17,000 in 1974.

Expenditures rose by \$100,000. The largest increase was in the cost of conferences, although salaries, special studies and publication costs were also higher. The overall net result was a favourable balance of \$86,000, compared to \$80,000 in the previous year.

Let me emphasize that the credit balance would have been considerably reduced had we been able to recruit additional research personnel to bring the staff up to the strength we have planned for. The scope of our activities depends directly on the availability of people possessing the qualifications to carry them out, and in Canada today the demand for persons with the training and experience that we seek appears to far outstrip the supply. In recent months, the Foundation has advertised widely for staff, and we are moderately optimistic that a chartered accountant, a lawyer, an economist and a new librarian will be joining us later this year.

In anticipation of additions to the research staff, an increase in our rent, and an exceptionally heavy publications program, we are budgeting for a deficit of over \$36,000 for the current year.

In the ordering of our finances, we have regarded it as prudent management to try to maintain a reserve that is adequate to cover one year's operating expenses. Although our costs have risen, increased revenues have permitted us to add to the reserve, the amount of which is somewhat below the desired level.

Conferences

Conferences have come to be regarded as a major phase of the Foundation's work, constituting as they do a focal point for joint discussions and objective studies by lawyers, accountants, businessmen, academics and government officials of tax and fiscal problems.

At the Annual Conference held in Toronto in November, several sessions were concerned with important amendments to the Income Tax Act that were announced in the federal Budget of

May 6, particularly those relating to the tax treatment of the mining and petroleum industries, and corporate reorganizations. Other subjects included for discussion ranged from the impact of taxation and inflation on business profits to federal/provincial fiscal relations and the Ontario land transfer tax and land speculation tax. The Workshop Sessions, which proved to be so successful at the 1973 Annual Conference, were expanded so as to permit the consideration of Case Studies in two fields of major interest to members—corporate reorganizations and estate planning. Members who were present at the Conference Banquet will recall with pleasure, I am sure, the most delightfully amusing after-dinner address by H. H. Monroe, Q.C., one of Her Majesty's Special Commissioners for the Income Tax.

You will be interested to learn that we received 350 requests for over 3,000 copies of papers delivered at the Conference, and were pleased to provide them at nominal cost. The *Conference Report* will be mailed to members early next month.

The 1974 Corporate Management Tax Conference, the eleventh in this series, attracted a record attendance for a one-day Foundation conference of nearly 700 persons. The theme for the day was "Tax Aspects of Corporate Financing".

The regional conference program, which encourages discussion of local as well as national fiscal issues, was an active one. In February, the Foundation and the Banff School of Management Studies co-sponsored a four-day seminar in Banff. After a lapse of nine years the Foundation, in co-operation with the Faculty of Law at the University of British Columbia, held a most successful one-day seminar in Vancouver in May. In September, a seminar jointly sponsored by the Foundation and the Institute of Public Affairs at Dalhousie University was held in Halifax.

The tempo of our conference activity for 1975 is increasing. In February the Foundation and the Banff School of Management Studies again co-sponsored a seminar in income tax. Early in May we are resuming the French language seminar, *Journée d'Etudes Fiscales*, in co-operation with the Centre de Formation et de Perfectionnement en Administration at the Ecole des Hautes Etudes Commerciales, in Montreal. Seminars in the French language were organized by the Foundation and the University of Montreal from 1964 through 1967. Later in May, the UBC tax seminar will be held in Vancouver. We are in the initial stages of organizing a new seminar, to be held in Winnipeg in September, in co-operation with the Department of Extension at the University

of Manitoba. The subject for discussion will be the tax treatment of small business. In October, the Saint Mary's University Tax Seminar will be held in Halifax.

It will be apparent to you, from this listing of regional seminars, that the Foundation enjoys most cordial relations with Canada's universities from coast to coast. These affiliations we value very highly.

The theme of this year's Corporate Management Tax Conference, to be held in Montreal, on June 5, 1975 will be "Tax aspects of measuring business profits".

Finally, as has already been announced, the Annual Conference will be held, for the first time since 1959, in Quebec City on November 10-11-12. We shall avail ourselves of impressive new conference and hotel facilities and enjoy its celebrated hospitality.

Tax Legislation

Undoubtedly the most significant event in the realm of tax legislation in 1974 was the introduction of Bill C-49, containing the long, involved and far-reaching provisions implementing the measures announced in the federal Budget of May 6 and reiterated in the Budget of November 19. As you know, the Bill was enacted last month. Some of the measures have been discussed in the pages of the *Canadian Tax Journal* and, as I mentioned a moment ago, several were the subject of papers delivered at the Annual Conference.

In accordance with our long-established practice, after first reading of Bill C-49 in the House of Commons, a committee of lawyers and chartered accountants organized by the Foundation met with senior officials of the Departments of Finance and National Revenue to review the provisions. The purpose of the annual review is to seek out any technical defects which might have escaped notice, so that the government may have the opportunity to correct them before the Bill becomes law. The review could not take place but for the fact that a considerable number of busy men with the highest qualifications for the task are prepared, at no little sacrifice to themselves, to work intensively to prepare for the meeting with government officials. This annual exercise has shown very clearly the readiness of those who are engaged in tax practice to make their knowledge and experience available for the public good when opportunity is provided.

The Foundation's review of the legislation is quite separate from the work of the Joint Taxation Committee of the Canadian

Bar Association and the Canadian Institute of Chartered Accountants, which annually presents a brief of proposals for amending tax legislation to the Minister of Finance. The Foundation is represented by the Director at meetings of the Joint Committee so that the Foundation will at all times be aware of the work in progress and future plans.

The federal government's Capital Cost Allowance review that was announced by the Minister of Finance in his Budget Speech of February 19, 1973, is still underway. During the past year, a Steering Committee organized by the Foundation has undertaken an examination of the present capital cost allowance provisions, with a view to identifying inequities, anomalies and loopholes and making suggestions for the correction of these technical imperfections. A preliminary draft of the Steering Committee's brief was prepared last fall and is currently under revision. Ultimately the brief will be submitted to the Department of Finance. The members of the Steering Committee for this project are Donald I. Beach, F.C.A., Robert D. Brown, F.C.A., Geoffrey M. Colley, C.A., Peter M. Farwell, C.A., Martin O'Brien, Benjamin Swirsky, C.A., David A. Ward, Q.C., and the Director. Professor Gordon Bale of the Faculty of Law, Queen's University, is assisting in the compilation of the brief. Data for examination by the Steering Committee were obtained from all parts of the country through the good offices of the national accounting firms, tax committees of provincial institutes of Chartered Accountants, tax committees of provincial Bar Associations, and certain individuals. To all we extend our warmest thanks for the co-operation.

The method of inquiry adopted for examining the capital cost allowance provisions—gathering national data for consideration by a committee of knowledgeable, experienced practitioners—is proving to be an effective research technique that might usefully be implemented if similar projects are undertaken by the Foundation.

Changes in the Board of Governors

If I might speak for a moment about the Board, the following gentlemen—12 in all—will be retiring this year:

René Amyot, Q.C.—Quebec
V. Howard Chadwick, F.C.A.—New Westminster
Donald M. Clark, Q.C.—Vancouver
Denham J. Kelsey, F.C.A.—Vancouver
R. A. Lachance, F.C.A.—Montreal
Marius Laliberté, C.A.—Quebec

W. D. Lennox, C.A.—Montreal
D. Keith McNair, F.C.A.—London
Gerald E. Naylen—Regina
Gordon W. Riehl, F.C.A.—Toronto
J. M. Rooney, F.C.A.—Calgary
J. Ian M. Whitcomb—Saint John

On your behalf, and for myself as well, I wish to thank each of these gentlemen for his valued service to the Foundation, and his guidance and encouragement in its work. We shall continue to look for their active interest and support during the years to follow.

A special word of thanks is due Denham J. Kelsey, F.C.A., who retires as Past Chairman of the Board of Governors. Mr. Kelsey has served as Governor for seven years in all, from 1963 to 1965, and from 1971 to 1974. As a resident of Vancouver, his participation in Foundation affairs, particularly attendance at meetings of the Executive Committee in Toronto and Montreal, involved considerably more travel, time and effort than is usually required of the Chairman. At all times he gave liberally of his energies and abilities, and we look forward to drawing on his experience to help shape the work of the Foundation.

The new Governors to be elected for the coming year, as nominated by the President of the Canadian Bar Association and the President of the Canadian Institute of Chartered Accountants under the provisions of the by-laws, are as follows:

G. Ian Craig, C.A.—Montreal
C. Paul Daniels—Vancouver
David Devine, F.C.A.—Vancouver
Jacques E. Fortier, C.A.—Quebec
Vernon C. Fowke, C.A.—Regina
Harold H. MacKay—Regina
Jean Marier—Quebec
Eugene J. Mockler—Fredericton
G. Edward Moul, C.A.—Vancouver
H. Ab Nisker, C.A.—Toronto
Irving L. Rosen, F.C.A.—Toronto
Jacques St-Martin, C.A.—Quebec

Conclusion

Although this Report is concerned primarily with our affairs in 1974, I cannot let this occasion pass without noting that the Foundation is now in its thirtieth year. From its inception, the Foundation has defined its mission clearly—to contribute, through

its research, publications and conferences, to the improvement of the tax laws and the process of citizen education in the field of taxation and public expenditures. Over a span of three decades, this central concern has lost none of its timeliness.

Canada, like so many other countries, is currently confronted by the dual problems of inflation and recession, solutions to which so far have eluded the experts. (It has been observed by one commentator, perhaps unkindly, that economists have managed to predict eleven of the last four recessions.) It is a certainty that tax policy will continue to be used by governments in their efforts to cope with these problems. It is therefore more than ever necessary that the substantive provisions of our tax law should be kept in good order, and that the underlying policies should reflect a consensus of informed opinion. In this respect the Foundation, through its various activities, can perform an invaluable service to the professional, business and academic communities, to the government and to the public at large.

I should like to express my appreciation to my fellow Officers and Governors for their warm support and co-operation during my term as Chairman. I know that the new Officers and Governors will meet the challenge of the coming year and I wish them every success in their endeavours.

Before closing these remarks, I would like to take a minute to speak about our Director, Douglas Sherbaniuk and that small but dedicated group of people working with him in the Foundation. The Board of Governors can plan and advise, but in the final analysis, the success or failure of the programs of the Foundation will depend on the way they are implemented by the Director and his staff. Although seriously handicapped by the shortage of technical staff that I was speaking about earlier, Mr. Sherbaniuk and those working with him have done a wonderful job this year, and it is they who should be congratulated for the successful outcome of this year's activities. Finally, I would like to express my personal thanks to Doug Sherbaniuk for the help and support that he has given me during my term of office.

I now move, seconded by J. Kerr Gibson, F.C.A., the following resolution, namely, that this report of the Foundation for the fiscal year ended on 31 December 1974 and the financial statements of the Foundation as of the same date as submitted to this meeting be, and they are hereby, approved and adopted.

Robert H. E. Walker, Q.C.
Chairman

15 April 1975

*Report of the Director
to the Twenty-Ninth Annual Meeting of the
Canadian Tax Foundation*

15 April 1975

Bill C-49, amending the Income Tax Act, was doubtless the major development in Canadian taxation in 1974. While views may differ, perhaps sharply, as to the merits of some of the policies implemented in the legislation, one point on which there would almost certainly be universal agreement is that the Bill was cast in the same mould as the massive tax reform Act of 1971—and it is a truism that is scarcely in need of affirmation that that Act is the most complex statute ever enacted by a Canadian legislature.

The *cri de cœur* of many tax advisers in recent years has been for assistance in understanding the new legislation, some of the provisions of which have now reached a point of such baroque intricacy as to make comprehension extremely difficult, even for seasoned practitioners. One has only to mention the sections relating to corporate reorganizations, partnerships, international taxation, capital gains and corporate surpluses. It is worth noting that complexity is not restricted to these commercially oriented areas, for several of the personal income tax provisions certainly do not read as chastely as the Ten Commandments, for example, the sections relating to registered home ownership savings plans, deferred profit sharing plans, registered retirement savings plans and even child care expense deductions.

Let me hasten to add that complexity in the income tax is not a recent phenomenon or one peculiar to the tax reform legislation. As the Carter Commission pointed out in 1967: "By far the most frequently expressed complaint about tax law, from legislators and public alike, is of its complexity. To a degree this is a reflection of the intricate social and economic relationships in a modern society. All laws are so affected, not just those relating to taxation."¹ In the tax reform legislation, of course, we entered upon a new and vastly higher level of complication.

Complexity is inherent in the income tax and so is inevitable. As a microcosm of the complex society in which it functions, it is bound to remain complex and may even grow more so. Important as this aspect of our tax laws is, it has received almost no con-

¹ *Report*, Vol. 5, p. 123.

sideration in Canadian tax literature.² It may be useful to examine briefly some of the consequences of complexity, enquire into its causes, and consider what devices and approaches we can utilize that will enable us to manage this inevitable complexity in a fashion that is more satisfactory than our present situation. Within the time constraints that I must observe today, I can, of course, do no more than probe the perimeters of this vast and difficult problem.

Meaning of Complexity

At the outset it should be recognized that tax complexity may mean quite different things to different people. For example, the average taxpayer judges the system according to the difficulty he has in preparing his return. The tax practitioner and corporate tax official stresses simplicity in the statute and the regulations, which he wants in a form that he can readily understand. Those involved in tax litigation—counsel and members of the judiciary—are concerned with the problems left to be determined by the judicial process. And the Department of National Revenue naturally favours tax laws that it can administer without inordinate expense and problems. Our focus today is primarily on those who work on a daily basis with the legislation—the tax practitioner and corporate tax official, for whom tax complexity means the complex technical structure of the Act—that is, complex concepts and rules expressed in complex statutory terminology and arrangement.

Consequences of Complexity

High on the list of adverse consequences that flow from complex tax laws is the additional cost to society in time, brains and money. To illustrate, extra manpower is necessary for the Departments of Finance and National Revenue to formulate and administer the laws; for the business community, to plan their affairs and comply with the law, and for legal and accounting firms, to service their clients. Also, taxpayers with modest incomes, who ordinarily would prepare their own tax returns which, of course, reflect the law, may feel unable to do so properly and pay commercial tax return preparers for that service.

² There is a considerable body of writing on tax simplification in the United States. See, "Tax Simplification and Reform" (1969), 34 *Law and Contemporary Problems*, No. 4 (9 articles, particularly Stanley S. Surrey, "Complexity and the Internal Revenue Code: the Problem of the Management of Tax Detail", p. 673); and "A Report on Complexity and the Income Tax", prepared by the Committee on Tax Policy, New York State Bar Association, Tax Section, and published in (1972), 27 *Tax Law Review* 325.

Two other adverse consequences have been described as the "tax lottery" and "Gresham's law of tax practice".³ The "tax lottery" concept recognizes that complexity in the tax law undermines the self assessment system, and serves to turn the income tax return of the affluent taxpayer into a lottery:

Will his return be selected for audit; if so, will the [Revenue] agent be sufficiently skilled to discover the doubtful issue; if so, can the issue be resolved by compromise on the basis of trial hazards; if not, will the government counsel make the telling contentions to the court; if so, will the court understand the issue. All these and others give a tax advantage to the daring and impose a tax burden upon the less adventurous and the less litigious.⁴

According to "Gresham's law of tax practice", responsible practitioners, who exert an important role in encouraging compliance by their clients, are restrained in doing so if the law is complex and uncertain in application, with the result that the "bad" practitioners tend to drive out the "good": "... if the 'good' practitioner cannot achieve a reasonably certain conclusion, why pay the fees that are required to arrive at that uncertainty? The 'bad' practitioner can often reach the same conclusion at a lower cost to the practitioner and therefore at a lower cost to the taxpayer".⁵

Causes of Complexity

The causes of complexity in the income tax are numerous and varied, and range from certain basic elements in the framework of the law to the desire on the part of Parliament to fashion the rules in a way that will thwart tax avoidance and at the same time impart fair and equitable treatment. On the one hand, the draftsman has taken great pains to seal the statute hermetically against loopholes and unintended leakage of revenues, and on the other, he has endeavoured to provide precise refinements in order to achieve equity, the price of which is greater complexity.⁶ The catalogue of points that follows does not purport to be complete by any means.

The income tax is the major engine of federal revenues, to which are harnessed a great many national programs. For 1975-76 the personal and corporate income taxes will yield 61% of federal

³ "A Report on Complexity and the Income Tax", *supra*, n. 2.

⁴ *Ibid.*, at p. 330.

⁵ *Ibid.*, at p. 331.

⁶ For an excellent discussion of the cause of complexity, see Surrey, "Complexity and the Internal Revenue Code: the Problem of the Management of Tax Detail", *supra*, n. 2, at p. 673.

revenues of \$27.7 billion. A tax that collects such enormous revenues is bound to be complex.

Among the fundamental characteristics of the income tax that make for complexity are the following: it is a mass tax, which covers more than 70% of the population over 18; it applies to an enormous variety and number of transactions; it is levied annually, applies to net, not gross, receipts, and is imposed on particular taxable units—individuals, corporations and trusts—which must be precisely defined.

Certain basic policies may also contribute to complexity. Among these are: the separate regime for the treatment of capital gains and losses; the separation of corporations and shareholders, which results in an array of technical rules; the rates of tax and the progressive rate structure of individual rates, which can run to over 60%. Such rates compel reasonably precise answers to be given to the innumerable and endless questions generated by the broad coverage of the Act.

The Act contains a number of provisions, some quite intricate, that are intended to promote non-revenue objectives, and are sometimes described as tax incentives, tax concessions or tax preferences. Consider the following items: manufacturing and processing (lower tax rate, rapid write-off of the cost of capital equipment); natural resources (earned depletion, treatment of exploration and development expenses—under tax reform, the tax incentives to the mining and petroleum industries have been severely curtailed); housing (registered home ownership savings plan); philanthropy (charitable deduction, tax exempt status for certain organizations); farming (rollover of farm properties, cash method of accounting); investment (capital gains preference, deduction of \$1,000 of interest and dividends); pollution control (rapid write-off of pollution control equipment); health (medical expense deduction, employee health benefits); education (deduction of tuition fees); Canadian control of domestic industry (lower withholding tax on dividends paid by corporations having the prescribed "degree of Canadian ownership"). Accurate figures are not available on the overall cost of these measures. In the United States, it has been estimated that so-called "tax expenditures" amount to about one quarter of the regular federal Budget. It may be noted in passing that complexity breeds more complexity. Since the enactment of the 1971 tax reform legislation, scores of amendments have been enacted, the purpose of many of which has been to correct inequities, anomalies, loopholes and other technical deficiencies.

Measures to Relieve Complexity

Fundamental changes to the statute could be effected to eliminate some of the causes of complexity—for example the taxation of capital gains in full and the elimination of all tax incentives. However, it is doubtful that the trade-off of these features for less complexity would be acceptable to the bulk of taxpayers.

But even within the present basic structure, there are devices that help to relieve complexity and others that might be adopted.

1. Provisions which are so complicated that they cannot function effectively should be simplified or repealed. In isolated cases, such steps have been taken. One example is Part V of the Act, which imposed a tax on ineligible investments by small businesses. In announcing its repeal in his Budget of February 19, 1973, the Minister of Finance stated: "I believe that the policy which gave rise to the ineligible investment test was correct, but I have come to the conclusion that it is too complicated."

2. Interpretation Bulletins and Information Circulars have been of great assistance to taxpayers and their advisers in ascertaining the position of the Department of National Revenue on a multitude of matters. Uncertainty and ambiguity in legislative language may be cleared up and business decisions taken on the basis of the Department's declared policy. The Advance Rulings program is also an important procedure for obtaining certainty and simplicity in the tax law. The publication of rulings serves to enhance the program.

3. Department of Finance News Releases, although not used extensively, have served the useful purpose of giving notice of a prospective amendment as quickly as possible. Taxpayers are provided with the opportunity of becoming familiar with the problem to be dealt with in forthcoming legislation and of making representations which may be taken into account before the provision is finalized.⁷

4. In hard cases, relief may be granted to taxpayers at the discretion of the Treasury Board under the provisions of the Financial Administration Act. There is much to be said for the liberal exercise of this power to relieve taxpayers who have been caught up in the seamless web of highly complicated provisions and, for example, have incurred a severe tax cost for having failed to make an election or file a document by a particular date. What is not

⁷ For a discussion of the use of Department of Finance News Releases, see M. A. Cohen, "Formulation, Enactment and Administration of Tax Changes", 1972 Conference Report, 4 at p. 13.

available to the public is a clear statement of the procedure for seeking relief and the grounds upon which it may be granted.

5. The drafting style and mode of expression, particularly the extensive use of cross references, apparently have caused some difficulty in comprehending the legislation. One of the draftsmen of the tax reform amendments expressed the view that there should be a willingness on the part of draftsmen to explore alternative drafting techniques that might involve, for example, the use of formulae stated in algebraic terms rather than in the narrative verbal form, examples, colour coding and other devices.⁸

6. The suggestion has been made that a moratorium should be declared on further amendments to the income tax, say for a year, so as to permit practitioners to devote their energies to understanding the current provisions. While this suggestion certainly has its attractions, it would not be acceptable to taxpayers who were suffering inequities under the existing law and sought relief through statutory change.

7. It has been proposed that in some areas, future tax legislation should adopt the form of a more generalized statute stating broad tax objectives rather than detailed rules. This approach was recommended by the Carter Commission:

Our preference, and we believe that of our legislators and most of our witnesses, would be for a law that stated in fairly general terms the purpose to be achieved or the rule to be applied, and left it to regulations or rulings given under legislative authority to clothe those general provisions with meaning for the infinitely varied and complex situations of individual taxpayers.⁹

This approach was totally rejected by one of the draftsmen of the tax reform Bill:

I am convinced it would be unacceptable to the business community and to the general public, both of whom have evidenced in clear and unmistakeable terms that they feel they are entitled to know exactly and in detail how the law applies to them, and have made manifest their expectation that all the 't's' be crossed and the 'i's' dotted. On this score, therefore, I remain almost totally pessimistic that any major simplification of the law can be achieved by this approach.¹⁰

⁸ See Donald S. Thorson, "Formulation, Enactment and Administration of Tax Changes", 1972 *Conference Report*, 14 at pp. 20-22. A commentator on the capital gains provisions of the U.K. Finance Act, 1965 stated that the draftsman "was commendably willing to use algebraic formulae in the Act. [The formulae] looked exotic, but were much easier to operate than would have been attempts to express the same effect in words", [1974] *British Tax Review* 135.

⁹ Report, Vol. 5, p. 124.

¹⁰ Donald S. Thorson, *supra*, no. 8, page 19.

8. Perhaps the greatest single aid to the understanding of future tax changes by taxpayers and their advisers would be an explanatory brochure or press release issued at the time the Minister of Finance delivers his Budget Speech, which outlines the purpose of each tax change included in the Notice of Ways and Means Motion.

In the United States, extensive reports by congressional committees assist taxpayers in understanding the significance of amendments to the tax laws. In the United Kingdom, the Inland Revenue has recently adopted the practice of issuing a White Paper or explanatory memorandum setting out the aims of the various clauses in the Finance Bill. When the allied accountancy bodies requested such assistance, the Revenue said that the task of explaining every provision in the Bill as a regular annual commitment would involve a considerable extra work burden at a particularly difficult time of year, but they agreed to reconsider the matter, and have since prepared such explanatory memoranda. As one commentator observed, "The time taken to compile [an explanatory memorandum] must be small compared with the time spent by readers wondering what was the intended effect of the alterations."¹¹

Conclusion

Let me conclude by saying simply that it behooves all concerned with the formulation, enactment and operation of the income tax to address themselves more vigorously to the problem of how to cope with tax complexity, lest we find ourselves some day in the unhappy state of affairs described by Robert Hellawell in his amusing "A Tax Fable"¹² as existing in the United States in the year 1998, after the enactment of the Tax Simplification Act:

The returns which were filed might charitably be described as riddled with error. But who could tell? The Internal Revenue Service busily scrutinized them but it could have as easily audited returns in Etruscan. Corporate tax departments hummed: Driven by management demands for answers, they churned out memoranda which were meaningless to reader and writer alike. High powered tax advisors, pressed for critical decisions on billion dollar deals, were quivering and empty with fear. Hardened litigators sometimes cried in court. It was some time before all realized what at first only a few suspected: No one was able to answer any tax question whatsoever.

¹¹ [1973] *British Tax Review*, at p. 3. For comments on the evolution of the new practice of the Inland Revenue, see [1973] *British Tax Review*, at pp. 2-3, 402, and [1974] *British Tax Review*, p. 140.

¹² (1971) 26 *Tax Law Review* 659, and reproduced in *Canadian Tax Journal*, Vol. XIX, No. 5 (September-October) 1971, p. 398.

Let me continue now with the review of our affairs that was begun by the Chairman.

Publications and Research

Publications are a major feature of our activities, constituting as they do the medium through which the results of research conducted or sponsored by the Foundation are made public. It will be of interest to our members to know that our publications are going to forty-three foreign countries and that our mailing list now exceeds 7,500. During 1974, we received over twenty requests for permission to reprint or excerpt material from Foundation publications and were pleased to grant it.

The centrepiece of our publications is, of course, the bi-monthly *Canadian Tax Journal*, which is well known to you. In the planning of each issue, an attempt is made to provide something of interest to all of the groups that make up our heterogeneous membership. Articles may deal with subjects ranging from highly technical analyses of particular sections of the Income Tax Act, which are of primary concern to practitioners, to evaluations of public expenditures or the economic effects of a Budget, which are likely to be of greater concern to public finance economists and government officials. In addition to articles, the *Journal* contains several features about which I should like to say a word.

"Around the Courts" has flowed from the pen of Gwyneth McGregor for over twenty years. Many readers have told us that this feature is their main source of information on judicial decisions in the tax field. Written with perception and sometimes with humour, it deserves the following it has. Statistics are the main tools used by David Perry in "Fiscal Figures", which often provides unique and illuminating insights into many aspects of taxation and public expenditures. In "Checklist", Millie Goodman keeps readers posted on current developments on federal and provincial taxation. It has recently been decided that the Foundation should publish in January of each year a *Tax Memo* setting out the tax changes reported in the six issues of "Checklist" in the preceding year, so that members will have readily at hand, in convenient form, a summary of recent tax developments. "In the Library" is prepared by the Assistant Librarian, Margaret Lally. The volume of tax literature produced in the English language is very large, and is increasing. Much of this material is of practical interest, and some of it is directly applicable to Canadian problems. This feature serves a useful function by bringing new material in the realm of public finance to the attention of *Journal* readers.

That "Estate Planning in Canada", by Sheldon Silver and Stanley Taube, continues to enjoy high popularity is no surprise, as it constitutes—so far as we are aware—the only regular writing on this subject in Canada. The features that appeared in the 1971-72-73 issues of the *Journal* were reproduced in a booklet, which proved to be a best seller and had to be reprinted twice to meet the demand. It was used by the Law Society of Upper Canada in the Bar Admission Course and also by the Canadian Bar Association in its continuing legal education program in estate planning that has been held in a number of cities. The features that appeared in the 1971-1974 issues of the *Journal* were published in booklet form a few weeks ago.

A matter of growing importance in the commercial world—international taxation—has been little explored in Canadian literature. It is our hope that, in the near future, the *Journal* will carry a regular feature on this subject, although arrangements have not yet been concluded.

Publications distributed to members over the past year include the *Report of the Proceedings of the 1974 Corporate Management Tax Conference*, a *Tax Memo on Provincial Finances—1974*, analyzing the revenues and expenditures of the provincial governments, and *The National Finances 1974-75*, which was mailed in February but, unfortunately, was lodged in the post office for several weeks as a result of the strike of postal workers. Our supply of last year's edition of *The National Finances* was exhausted before we were able to fill all requests from universities for quantity orders. It appears that this publication is appearing with increasing frequency on "required reading" lists in public finance courses.

As the Chairman has already observed, the *Report of the Proceedings of the Twenty-Sixth Annual Conference* last November will be published early next month.

Another issue in our series of Tax Papers is *The Taxation of Canadian Co-operatives* by Daniel Ish. It has been printed and will be distributed to members later this month. The taxation of co-operatives has been a contentious issue in Canada almost since the inception of the federal income tax. Amendments to the provisions relating to co-operatives were enacted in 1971 as part of tax reform. Professor Ish's study is a timely contribution to our understanding of the status of co-operatives under the new tax regime, and is the third study of the taxation of co-operatives to be published by the Foundation. The two previous studies were pre-

pared by Professor R. Craig McIvor—*The Post-War Taxation of Canadian Co-operatives*, published in 1959, and *Recent Growth in Canadian Co-operatives*, published in 1962.

A detailed *Consolidated Index* of the publications issued by the Foundation between 1946 and 1971 has also been printed and will be distributed next month. We had planned to release it at an earlier date but delayed publication in order to make a number of revisions in the organization of the material so as to make the index more convenient to use. The major responsibility for this painstaking and demanding project was borne by Millie Goodman, with the assistance of other staff members. In particular, John McHugh spent many days preparing the manuscript for publication. The *Consolidated Index* contains not only a detailed breakdown of subject matter, but also an author index and an index of cases. We are confident that it will make the wealth of information contained in the Foundation's publications considerably more accessible and therefore more useful. A supplement to the *Consolidated Index*, covering 1972 and 1973 publications, is in preparation.

Our research and publication agenda for 1975 contains a number of major items. The preparation of *Provincial and Municipal Finances—1975* is underway and, later this spring, work on the next edition of *The National Finances* will commence.

Few studies could be more topical than Professor Meyer W. Bucovetsky's, *On Making the Tax System Inflation-Proof*. This project includes an examination of such questions as the use of indexation for off-setting the effects of inflation on capital gains, capital cost allowance and debt instruments, and examines the experience of other countries that have used this fiscal device. We anticipate publication of this study late this year.

Professor Richard Bird's study, *Charging for Public Services; A New Look at an Old Idea*, is the first comprehensive examination of this subject in Canada. There has been little investigation of the "benefit principle" of financing public spending, which relates government expenditures to the taxes that finance them: for example, imposition of provincial fuel and motor vehicle taxes to finance expenditures on highways. A number of proposals have been made in recent years for benefit financing of post-secondary education, urban transportation and health care. Professor Bird's study will include a survey of the existing situation in Canada with respect to earmarking and benefit financing at all levels of government and will conclude with an examination of the scope for

expanded use of benefit-related taxes. A first draft of the study is nearing completion, and we look to publication this fall.

Professor John Bossons is proceeding with his study, *The Redistributive Impact of Tax Changes*, which analyzes the nature of redistributive aspects of tax policy changes, and estimates the redistributive effects of the 1971 income tax amendments, and the tax changes enacted in 1973 and 1975. Considerable work remains to be done, and the publication date is uncertain.

In the field of public expenditures, Professor Douglas G. Hartle has undertaken a study of the federal expenditure decision-making process. Professor Hartle served as Deputy Secretary of the Treasury Board from 1968 to 1973 and brings to his task extensive knowledge of the subject of his enquiry. The tentative date for completion of this study is late this year.

The preparation, by Horst Wolff, of three essays on certain aspects of income tax evasion and avoidance, including an historical review of these concepts in Canadian legislation, is still in progress.

Staff

Since the last Annual Meeting there have been three staff changes. I regret to report that severe illness forced the retirement at the end of February of our librarian, Anatole Bazylewycz, after fourteen years of devoted service. His encyclopaedic knowledge of our holdings will be sorely missed, not only by his colleagues, but by members of the Foundation and university students who increasingly seek assistance in the library on all manner of problems in the field of public finance. He leaves a legacy of the finest collection of tax literature in Canada. We are now seeking a replacement for him.

Christine Mack, Mr. Bazylewycz's assistant, left the Foundation early this year to return to her home in the United States.

We were fortunate in obtaining the services of Margaret Lally as Assistant Librarian. Mrs. Lally has been employed by the Foundation from time to time since 1967 in various capacities. Her performance has always been highly satisfactory, and we are very pleased to have her with us.

The members of the research staff—Gwyneth McGregor, Mary Gurney, Millie Goodman and David Perry—are by now well known to all of you either through their writings in our various publications or by having met them at Foundation conferences. As

each year goes by the value of their contributions to the work of the Foundation increases.

Jack MacLeod, our Secretary and Treasurer, continues to make his able contribution to the efficient and prudent management of our finances and conferences.

Tina Vandermeer, Associate Secretary, has played an important role in our membership and conference activities, and has also taken on the major editorial task of preparing for publication the papers delivered at the 1974 Annual Conference.

John McHugh finds more work for his editorial pencil as our production of publications grows.

To these hard-working members of the staff, together with Thora Harris, Anne McAlonen and Evelyn Thompson of the secretarial staff, who often perform their essential services under considerable pressure, and Roy Wilson, assistant to Mr. MacLeod, I should like to express my gratitude for their loyal and cheerful support at all times.

I also wish to acknowledge the generous help and wise counsel that have been given to the Foundation and to myself personally by the Chairman and Vice-Chairmen and by other members of the Executive Committee of the Board, as well as other Governors individually who, living further away, have been nonetheless ready to help us. The interest of all members of the Board is a strong encouragement which we warmly appreciate.

Thanks are due also to the members of the Foundation who have responded enthusiastically and wholeheartedly to our various requests—to contribute to the *Journal*, to present a paper at a conference, or to serve on a committee. Without their full co-operation the conduct of our activities would be considerably more difficult.

Finally, may I welcome the Governors who have been elected today and express the hope that their association with the Foundation will be a gratifying one.

Douglas J. Sherbaniuk
Director

15 April, 1975

Tina Vandermeer, secrétaire adjointe, a tenu un rôle prépondérant dans l'organisation des activités et des conférences. Elle a de plus accepté de rédiger, en vue de la publication, la plupart des travaux effectués lors de la Conférence Annuelle de 1974.

Quant à John McHugh son inspiration suit le rythme croissant de nos publications.

A ces membres de notre personnel qui sont des travailleurs tenaces, à Thora Harris, Anne McAlonen et Evelyn Thompson du secrétariat qui ont à subir une forte tension ainsi qu'à Roy Wilson adjoint à monsieur MacLeod, je voudrais exprimer ma gratitude pour leur appui et leur dévouement constants.

Au nom de l'Association et en mon nom personnel, je tiens à exprimer notre reconnaissance au Président, au vice-président et à tous les membres du Conseil d'administration qui, avec obligeance, nous ont appuyé. J'adresse également mes remerciements à chacun des Gouverneurs de toutes les parties du pays pour leur appui et leur encouragement. L'intérêt soutenu de tous les membres du conseil nous apporte un stimulant que nous apprécions.

Nous ne pouvons passer sous silence la réponse chaleureuse que nous avons reçue de nos membres lors de diverses requêtes sollicitant un article pour le "Journal", la présentation d'une conférence ou la participation à un comité. Sans leur entière collaboration, la bonne marche de nos activités aurait été beaucoup plus difficile.

Permettez-moi, en terminant, de souhaiter la bienvenue aux Gouverneurs qui ont été élus aujourd'hui et puisse l'association à notre groupe leur apporter entière satisfaction.

le 15 avril 1975

Douglas J. Sherbaniuk
Directeur

L'Association Canadienne d'Etudes Fiscales

Le Vingt-neuvième Rapport Annuel

Pour l'année finissant le 31 décembre 1974

100 UNIVERSITY AVENUE
TORONTO, CANADA

L'Association Canadienne d'Etudes Fiscales, créée en 1945, est un organisme de recherches fiscales. Ses administrateurs sont nommés d'année en année par l'Association du Barreau Canadien et par l'Institut Canadien des Comptables Agréés. Plus de six mille membres-particuliers et sociétés-lui accordent leur appui.

L'Association Canadienne d'Etudes Fiscales a pour mission de mettre à la disposition des autorités gouvernementales et de la masse des contribuables le fruit d'une étude objective des problèmes qui surgissent en matière d'impôts et de finances publiques. Pour ce faire, elle dispose des services d'un personnel hautement qualifié et elle confie en outre certains travaux à des spécialistes. Elle publie le *Canadian Tax Journal*, ainsi que des livres et des brochures sur les questions fiscales; elle organise des congrès, elle fournit des conférenciers et elle présente ses recommandations au gouvernement.

L'Association Canadienne d'Etudes Fiscales invite les particuliers et les organismes que son œuvre intéresse à s'inscrire comme membres.

Le Vingt-neuvième Rapport Annuel

POUR L'ANNÉE FINISSANT
LE 31 DÉCEMBRE 1974

L'Association Canadienne d'Etudes Fiscales Canadian Tax Foundation

LE CONSEIL DES GOUVERNEURS

Elu le 15 avril 1975

James W. Abbott, f.c.a.	Winnipeg
William J. Astle, c.a.	Edmonton
G. Colin Baird, c.a.	St. John's
Harold Buchwald, c.r.	Winnipeg
George A. Caines	Halifax
William M. Carlyle	Vancouver
James R. Chalker, c.r.	St. John's
*John H. C. Clarry, c.r.	Toronto
*J. Claude Couture, c.r.	Montréal
*G. Ian Craig, c.a.	Montréal
C. Paul Daniels	Vancouver
David Devine, f.c.a.	Vancouver
H. Lawrence Doane, c.a.	Halifax
*Stanley E. Edwards, c.r.	Toronto
*Jacques E. Fortier, c.a.	Québec
Vernon C. Fowke, c.a.	Régina
*J. Kerr Gibson, f.c.a.	Toronto
*Wolfe D. Goodman, c.r.	Toronto
John L. Gorrill, c.a.	Fredericton
Harold H. MacKay	Régina
Jean Marier	Québec
Eugene J. Mockler	Fredericton
G. Edward Moul, c.a.	Vancouver
*Norman J. Munn	Toronto
*H. Ab Nisker, c.a.	Toronto
*Neil F. Phillips, c.r.	Montréal
*Jacques Raymond, c.a.	Montréal
Michael C. Rodney	Edmonton
Irving L. Rosen, f.c.a.	Toronto
*Jacques St-Martin, c.a.	Québec
*Benjamin Swirsky, c.a.	Toronto
*Robert H. E. Walker, c.r.	Montréal
*Comité directeur du conseil des gouverneurs.	

OFFICIERS

- J. Kerr Gibson, f.c.a., *Président*
John H. C. Clarry, c.r., *Vice-Président*
et Président du Comité Directeur
Jacques Raymond, c.a., *Vice-Président*
Robert H. E. Walker, c.r., *Ancien Président*
Douglas J. Sherbaniuk, *Directeur*
John M. MacLeod, *Secrétaire et Trésorier*

LES ANCIENS PRESIDENTS

- Molyneux L. Gordon, c.r. (*décédé*)
Gordon R. Munnoch, c.r. (*décédé*)
J. Grant Glassco, f.c.a. (*décédé*)
W. G. H. Jephcott, f.c.a. (*décédé*)
Claude S. Richardson, c.r. (*décédé*)
Kenneth LeM. Carter, f.c.a. (*décédé*)
*Lazarus Phillips, c.r., Montréal
*Thomas A. M. Hutchison, f.c.a., Toronto
*R. deWolfe MacKay, c.r., Montréal
*John A. Wilson, f.c.a., Toronto
M. Gerald Teed, c.r. (*décédé*)
*A. Willard Hamilton, c.a., Montréal
Henry F. White, c.r. (*décédé*)
*Campbell W. Leach, c.a., Montréal
*Stuart D. Thom, c.r., Toronto
*A. J. Little, f.c.a., Toronto
*John deM. Marler, c.r., Montréal
*Archibald D. Russell, f.c.a., Vancouver
*Arthur S. Pattillo, c.r., Toronto
*Lancelot J. Smith, f.c.a., Toronto
*Phillip F. Vineberg, c.r., Montréal
*H. Marcel Caron, c.a., Montréal
*John M. Godfrey, c.r., Toronto
*Robert B. Dale-Harris, f.c.a., Toronto
*Roger Létourneau, c.r., Québec
*Frank T. Denis, c.a., Montréal
*W. E. P. DeRoche, c.r., Toronto
*Denham J. Kelsey, f.c.a., Vancouver
*Robert H. E. Walker, c.r., Montréal
*Comité consultatif des anciens présidents.

ETAT DE LA SITUATION FINANCIERE
AU 31 DECEMBRE 1974
(avec chiffres comparatifs de 1973)

ACTIF

	1974	1973
DISPONIBILITES		
Encaisse	\$109,189	\$ 99,677
Certificats de placement garantis	465,000	365,000
Comptes à recevoir et dépôt	1,853	1,785
	<u>576,042</u>	<u>466,462</u>
IMMOBILISATIONS		
Mobilier et équipement de bureau—au coût ..	23,302	21,966
Améliorations locatives	14,835	14,835
	<u>38,137</u>	<u>36,801</u>
<i>Moins: Amortissement accumulé</i>	<i>24,471</i>	<i>22,346</i>
	<u>13,666</u>	<u>14,455</u>
FONDS DE FIDUCIE		
Encaisse	12,158	11,241
	<u>\$601,866</u>	<u>\$492,158</u>

PASSIF ET RESERVE

EXIGIBILITES		
Comptes à payer	\$ 66,525	\$ 41,297
REVENUS REPORTES	126,641	129,794
RESERVE		
Destinée à la poursuite des activités de l'Association		
Solde au début de l'exercice	309,826	229,064
Excédent des revenus sur les dépenses	86,716	80,762
	<u>396,542</u>	<u>309,826</u>
PASSIF DU FONDS DE FIDUCIE		
Fonds pour études sur la fiscalité et la croissance économique		
Projet conjoint avec l'université Queen's	12,158	11,241
	<u>\$601,866</u>	<u>\$492,158</u>

APPROUVE AU NOM DU CONSEIL DES GOUVERNEURS

Robert H. E. Walker
Président

J. Kerr Gibson
Vice-Président

ETAT DES REVENUS ET DEPENSES
POUR L'EXERCICE TERMINE LE 31 DECEMBRE 1974
(avec chiffres comparatifs de 1973)

	<u>1974</u>	<u>1973</u>
REVENUS		
Cotisations		
Corporations	\$147,096	\$146,034
Individus	163,916	135,666
	<u>311,012</u>	<u>281,700</u>
Intérêts gagnés	39,127	24,592
Congrès	235,188	173,219
	<u>585,327</u>	<u>479,511</u>
DEPENSES		
Etudes techniques		
Salaires de recherche	94,830	86,137
Consultations de recherche	12,083	10,000
Publications (net)	60,929	55,490
Etudes spéciales	27,872	10,672
Revue et périodiques—bibliothèque	3,905	4,260
Congrès-dépenses directes	143,186	93,756
	<u>342,805</u>	<u>260,315</u>
Administration		
Salaires	81,925	66,009
Fonds de retraite et plans d'assurance	8,986	7,457
Loyer	33,072	32,386
Dépenses de voyage	3,170	6,692
Téléphone et télégraphe	3,821	3,376
Timbres	9,539	10,320
Papeterie, impression et fournitures de bureau	7,673	5,565
Dépenses générales de bureau	5,494	4,611
Dépenses d'amortissement	2,126	2,018
	<u>155,806</u>	<u>138,434</u>
	<u>498,611</u>	<u>398,749</u>
EXCEDENT DES REVENUS SUR LES DEPENSES	<u><u>\$ 86,716</u></u>	<u><u>\$ 80,762</u></u>

Rapport des Vérificateurs

Le Conseil des Gouverneurs et les Membres de
L'Association Canadienne d'Etudes Fiscales/
Canadian Tax Foundation.

Nous avons examiné l'état de la situation financière de l'Association Canadienne d'Etudes Fiscales/Canadian Tax Foundation, au 31 décembre 1974, et l'état des revenus et dépenses pour l'exercice terminé à cette date. Notre examen a comporté une revue générale des procédés comptables ainsi que les sondages des registres comptables et autres preuves à l'appui que nous avons jugé nécessaire de faire dans les circonstances.

A notre avis, ces états financiers présentent équitablement la situation financière de l'Association Canadienne d'Etudes Fiscales/Canadian Tax Foundation, au 31 décembre 1974, et ses résultats d'opérations pour l'exercice terminé à cette date, conformément aux principes comptables généralement reconnus, appliqués de la même manière qu'au cours de l'exercice précédent.

Glendinning, Jarrett & Co.,
Comptables agréés

Toronto, Ontario
le 26 février 1975

Rapport du Président à la vingt-neuvième réunion annuelle de L'Association Canadienne d'Etudes Fiscales le 15 avril 1975

Ce rapport coïncide avec le clôturé de la vingt-neuvième année d'activités de l'Association qui, il faut le mentionner, a été fructueuse. Pour illustrer ce succès, citons le début de deux importants projets de recherches, l'envergure qu'ont prise nos conférences, l'augmentation des adhésions personnelles et des compagnies. Malgré le taux élevé d'inflation au cours de 1974 qui nécessairement s'est reflété dans nos dépenses, nous avons terminé l'année avec un solde créditeur appréciable.

Je vous propose de passer en revue les principaux événements qui ont marqué l'année et que l'on trouve sous les rubriques établies lors des Rapports Annuels précédents. Les autres faits seront traités par le Directeur.

Les Membres et le Financement

Le progrès enregistré dans les adhésions est de nature à nous satisfaire. Au cours de 1974, les adhésions personnelles ont augmenté, quoiqu'à un rythme plus lent qu'en 1973 qui a été notre année record. Au 31 décembre, nos listes faisaient état d'une augmentation nette de 79 adhésions pour l'année. Les adhésions personnelles continuent de s'accroître d'une façon encourageante et à ce jour en 1975, l'augmentation atteint presque les 200 pour nous donner un total de plus de 6,000 membres.

Le tableau des adhésions des compagnies est plus prometteur que jamais. Au cours de la dernière partie de 1974, les Gouverneurs, sous la direction de John H. C. Clarry c.r., Président du Comité des Adhésions, ont entrepris une vaste campagne d'un océan à l'autre afin de solliciter de nouvelles adhésions auprès des compagnies. Le couronnement de leurs efforts s'est traduit par l'adhésion de 23 nouvelles compagnies. Dix-neuf compagnies n'ont pas renouvelé leur adhésion principalement pour des raisons économiques ou à cause de la fermeture de leur entreprise, réduisant ainsi l'augmentation à 4. Le président dans son rapport annuel de l'an dernier disait: "Nous croyons qu'avec une bonne organisation et un travail continu nous trouverons l'appui nécessaire pour augmenter sensiblement nos revenus provenant du milieu des affaires." Les prévisions se sont avérées justes, puisque l'inscription de nouvelles compagnies se continue, jusqu'à maintenant six d'entre elles s'étant ajoutées à nos listes.

Quant à la situation financière, un état détaillé des données financières accompagnait l'avis de convocation à cette réunion annuelle; nos membres ont donc eu l'occasion de l'étudier. Du côté des revenus, les souscriptions provenant des compagnies ont été légèrement supérieures à celles de 1973 tandis que le revenu des souscriptions personnelles dépassait de \$28,000 celui de l'année précédente. Nos conférences ont rapporté \$92,000 aux revenus. Soulignons que la vente de nos publications, bien que considérée comme un facteur financier secondaire, a atteint en 1974 un sommet jamais égalé de \$17,000.

Les dépenses se sont élevées à \$100,000. L'augmentation la plus importante se situe dans le coût des conférences bien que les salaires, les coûts des études spéciales et des publications aient également augmenté. Le résultat final porte le solde à \$86,000 en regard de \$80,000 l'année précédente.

Toutefois, je voudrais souligner que notre solde créditeur aurait été sensiblement moindre si nous avions pu porter notre personnel au nombre requis pour lui donner la force que nous souhaitons. La diversité de nos activités est étroitement liée au nombre disponible de personnes dont la compétence assurerait la réussite de ces activités; mais, au Canada la demande de personnel du genre que nous cherchons, c'est-à-dire compétent et expérimenté, dépasse de beaucoup l'offre. Au cours des récents mois, l'Association a lancé un programme intensif de publicité en vue d'attirer du personnel et nous affichons un optimisme modéré quant aux possibilités qu'un comptable agréé, un avocat, un économiste et un bibliothécaire se joignent à nous cette année.

En prévision de l'augmentation de notre personnel de recherche et compte tenu de la hausse de notre loyer et d'un vaste programme de publications, nous prévoyons un déficit d'au-delà \$36,000 pour l'année en cours.

Lors de l'agencement de nos finances, nous avons cru prudent de maintenir une réserve suffisante pour couvrir les frais d'exploitation d'une année. Bien que nos coûts se soient accrus, nos revenus nous ont permis d'augmenter cette réserve dont le montant toutefois demeure inférieur au niveau souhaité.

Les Conférences

Les conférences sont devenues le noyau des activités de l'Association à partir duquel des avocats, des comptables, des hommes d'affaires, des universitaires et des représentants du gouvernement discutent conjointement et étudient en profondeur les problèmes soulevés par les impôts et la fiscalité.

Lors de la Conférence annuelle tenue à Toronto en novembre dernier, plusieurs sessions d'étude ont porté sur les modifications importantes apportées à la Loi de l'impôt sur le revenu qui avaient été présentées dans le Budget du 6 mai et plus spécialement sur celles relatives au traitement fiscal des industries minières et pétrolières et sur les réorganisations des compagnies. Des sujets aussi vastes et différents que les effets de l'imposition et de l'inflation sur les profits des entreprises, les relations fédérales-provinciales en matière d'impôts et l'Ontario Land Transfer tax and Land Speculation tax ont aussi été examinés. Vu le succès qu'ils ont obtenu à la Conférence annuelle de 1973, on a accordé encore plus d'importance aux ateliers de travail de façon à permettre l'examen d'Etudes de Cas dans deux domaines qui intéressent nos membres au plus haut point: les réorganisations des compagnies et la planification successorale. Les membres qui assistaient au Banquet de la Conférence se souviendront certainement de l'allocution de clôture prononcée avec humour et finesse par H. H. Monroe c.r., un des Commissaires spéciaux de sa Majesté en matière d'impôts sur le revenu.

Vous serez sans doute heureux d'apprendre que nous avons reçu 350 demandes pour plus de 3,000 exemplaires des documents qui ont été distribués lors de la Conférence et il nous a fait plaisir d'y répondre à un coût nominal. Les membres recevront au cours du prochain mois le Rapport sur la Conférence.

La Conférence de 1974 des dirigeants de compagnies en matière de fiscalité, la onzième de cette série, a attiré une assistance de près de 700 personnes, ce qui est un record pour une conférence de l'Association d'une durée d'un jour seulement. Le thème de cette journée était "Les divers aspects du Financement des compagnies".

Le programme de conférences régionales, dont le but est d'encourager la discussion de questions fiscales tant sur le plan régional que national, a été animé avec un grand dynamisme. En février, l'Association et la Banff School of Management Studies ont conjointement parrainé un séminaire de quatre jours à Banff. Après un laps de temps de neuf années, en mai dernier Vancouver était l'hôte d'un séminaire d'une journée qui a connu un franc succès grâce à la collaboration de la Faculté de droit de l'Université de la Colombie-Britannique. En septembre un séminaire a été organisé à Halifax et parrainé conjointement par l'Association et l'Institut des Affaires publiques de l'Université Dalhousie.

Le rythme de nos conférences est encore plus accéléré en 1975. En février, l'Association en collaboration avec la Banff School of Management Studies parrainaient un séminaire sur l'impôt sur le revenu. Au début de mai, nous reprendrons le séminaire en langue française, Journée d'Etudes Fiscales avec la participation du Centre de Formation et de Perfectionnement en Administration de l'Ecole des Hautes Etudes Commerciales à Montréal. L'Association et l'Université de Montréal ont organisé des séminaires en français de 1964 à 1967. Le séminaire de l'Université de la Colombie-Britannique sur la fiscalité aura lieu, un peu plus tard en mai, à Vancouver. Nous avons posé les premiers jalons en vue de tenir, en septembre, un nouveau séminaire à Winnipeg en collaboration avec le service de l'extension de l'enseignement de l'Université du Manitoba. Le sujet de cette discussion sera le traitement fiscal dans les petites entreprises. Le séminaire sur la fiscalité de l'Université Saint Mary d'Halifax se tiendra en octobre.

D'après cette énumération de séminaires régionaux, vous serez facilement convaincus de la cordialité des liens qui nous unissent à toutes les universités canadiennes d'un océan à l'autre. Nous attachons une importance primordiale à ces affiliations.

Le sujet principal de la conférence des dirigeants de compagnies en matière de fiscalité que sera tenu le 5 juin 1975 à Montréal portera sur les différents aspects fiscaux de la mesure des profits des entreprises.

Finalement, tel qu'annoncé déjà, la Conférence Annuelle, aura lieu pour la première fois, dans la ville de Québec les 10, 11 et 12 novembre. Nous bénéficierons de conditions extrêmement favorables et profiterons de la chaleureuse hospitalité de cette ville.

La Législation Fiscale

L'événement le plus significatif dans le domaine de la législation fiscale fut sans contredit la présentation du projet de loi C-149 qui contient des dispositions interminables, compliquées et tentaculaires qui rendent officielles les mesures annoncées dans le Budget fédéral du 6 mai et reprises dans le budget du 19 novembre. Comme vous le savez, le projet de loi a été sanctionné le mois dernier. Quelques-unes de ces mesures ont été traitées dans le Canadian Tax Journal et comme je le mentionnais plus haut, plusieurs ont été le sujet de travaux effectués à la Conférence Annuelle.

Conformément à notre tradition, à la suite de la première lecture à la Chambre des Communes du projet de loi C-49, l'Association a formé un comité composé d'avocats et de comptables

agréés d'une part et des représentants supérieurs des ministères des Finances et du Revenu national d'autre part afin d'examiner les dispositions contenues dans le projet. Le but de cette révision annuelle est de détecter toute faiblesse qui aurait échappé à l'attention du gouvernement afin que celui-ci puisse apporter les mesures correctives avant que le projet ne devienne loi. Cette révision n'aurait pu se faire sans la participation de nombreuses personnes dont la compétence est reconnue et qui, avec altruisme, ont travaillé intensément à cette rencontre avec les représentants officiels. Ce travail annuel a clairement démontré l'empressement de ceux qui œuvrent dans le domaine de la fiscalité à partager leurs connaissances et leur expérience avec le public lorsque l'occasion leur en est donnée.

L'analyse de la législation effectuée par l'Association est relativement distincte des travaux du Comité conjoint sur la fiscalité formé de l'Association du Barreau Canadien et de l'Institut Canadien des Comptables Agréés qui, à chaque année, présentent au ministre des Finances un résumé des propositions dans le but d'apporter des modifications à la loi de l'impôt. Aux réunions du Comité conjoint, l'Association est représentée par son directeur de façon à ce qu'elle soit constamment renseignée sur les travaux en cours et les projets futurs.

La révision du gouvernement fédéral sur la méthode actuelle de l'allocation du coût en capital annoncée par le ministre des Finances dans son discours du Budget, le 19 février 1973, est encore à l'étude. L'an passé, l'Association a formé un comité d'étude afin d'analyser la présente méthode d'allocation du coût en capital, d'en identifier les injustices, les anomalies et les échappatoires et de suggérer des corrections qui s'imposent. Le comité d'étude a préparé l'automne dernier un premier projet qui est présentement en cours de révision. Cet exposé sera présenté au ministère des Finances. Le comité d'étude, à l'égard de ce projet se compose des membres suivants:

Donald I. Beach f.c.a.
Robert D. Brown f.c.a.
Geoffrey M. Colley c.a.
Martin O'Brien
Peter M. Farwell c.a.
Benjamin Swirsky c.a.
David A. Ward c.r.
et le Directeur

Le professeur Gordon Bale de la Faculté de droit de l'Université Queen nous seconde dans la compilation de l'exposé.

Le comité directeur reçoit ses données et ses renseignements de toutes les parties du pays par l'entremise et l'obligeance des firmes nationales de comptables, des comités de fiscalité de l'Ordre des comptables agréés des provinces, des comités sur la fiscalité des Associations provinciales du Barreau et de certains individus. A tous, nous adressons nos remerciements pour leur collaboration.

La méthode de recherche adoptée pour l'examen de l'allocation du coût en capital, c'est-à-dire la compilation de données au niveau national pour être présentées à l'examen d'un comité formé d'experts en fiscalité chevronnés, s'est avérée être une technique efficace qui pourrait être employée avec succès si l'Association entreprenait d'autres projets analogues.

Le Bureau des Gouverneurs

Avec votre permission, j'aimerais vous communiquer les changements survenus au Bureau des Gouverneurs. Cette année, 12 gouverneurs nous quittent:

René Amyot c.r.	—Québec
V. Howard Chadwick f.c.a.	—New Westminster
Donald M. Clark c.r.	—Vancouver
Denham J. Kelsey f.c.a.	—Vancouver
R. A. Lachance f.c.a.	—Montréal
Marius Laliberté c.a.	—Québec
W. D. Lennox c.a.	—Montréal
D. Keith McNair f.c.a.	—London
Gerald E. Naylen	—Régina
Gordon W. Riehl f.c.a.	—Toronto
J. M. Rooney f.c.a.	—Calgary
J. Ian M. Whitcomb	—Saint John

Au nom de tous les membres et en mon nom personnel, je désire remercier tous ces messieurs pour les précieux services qu'ils ont rendu à l'Association, les conseils qu'ils lui ont donné et l'encouragement qu'ils lui ont témoigné.

Nous désirons également exprimer notre reconnaissance à Denham J. Kelsey f.c.a., qui se retire en tant que Président sortant du Bureau des Gouverneurs. Les mandats de M. Kelsey totalisent sept ans: il a été Gouverneur de 1963 à 1965 et de 1971 à 1974. Sa collaboration aux affaires de l'Association, sa présence aux assemblées du conseil de direction à Toronto et à Montréal est d'autant plus appréciée que monsieur Kelsey habite Vancouver et qu'il n'a épargné ni son temps ni ses efforts. Nous espérons pouvoir toujours compter sur sa vaste expérience pour la bonne marche de nos activités.

Les nouveaux gouverneurs qui seront élus pour l'année qui vient ont été mis en nomination d'après nos règlements par le Président de l'Association du Barreau Canadien et par le Président de l'Institut Canadien des Comptables Agréés; il s'agit de:

G. Ian Craig c.a.	—Montréal
C. Paul Daniels	—Vancouver
David Devine f.c.a.	—Vancouver
Jacques E. Fortier c.a.	—Québec
Vernon C. Fowke c.a.	—Régina
Harold H. MacKay	—Régina
Jean Marier	—Québec
Eugene J. Mockler	—Fredericton
G. Edward Moul c.a.	—Vancouver
H. Ab Nisker c.a.	—Toronto
Irving L. Rosen f.c.a.	—Toronto
Jacques St-Martin c.a.	—Québec

Conclusion

Bien que ce Rapport ait pour but premier de résumer notre situation au cours de 1974, je ne peux passer sous silence le fait que l'Association entreprend sa trentième année. Dès sa constitution, l'Association a défini clairement sa mission: contribuer, par ses recherches, ses publications et ses conférences à améliorer les lois fiscales et encourager l'éducation des citoyens en matière de fiscalité et de dépenses publiques. Tout au long de ces trois décennies, ce rôle que nous nous sommes donné a conservé toute son originalité.

Au Canada, comme dans plusieurs autres pays d'ailleurs, nous devons faire face au double problème de l'inflation et de la récession qui jusqu'à maintenant à échappé aux experts. (Un observateur notait d'une façon quelque peu méchante que les économistes se sont débrouillés pour prédire 11 des 14 dernières récessions.) Il est évident que les gouvernements continueront d'utiliser la législation fiscale dans leur effort pour résoudre ce problème. Il est donc nécessaire plus que jamais que les dispositions importantes de notre loi fiscale soient maintenues en bon ordre et que les principes fondamentaux soient le reflet d'une opinion avertie. A cet égard, l'Association au moyen de ses diverses activités peut rendre des services inestimables aux membres des professions, aux représentants du monde des affaires et aux membres du monde universitaire et du gouvernement ainsi qu'au public en général.

A titre de président, j'aimerais présenter mes remerciements aux dirigeants et aux gouverneurs dont l'assistance et l'appui m'ont été d'une grande valeur au cours de mon mandat. J'ai la certitude que les dirigeants et les gouverneurs qui entreront en fonction pourront relever le défi de l'année qui vient et je souhaite que leurs efforts soient couronnés de succès.

Avant de terminer, j'aimerais faire l'éloge de notre Directeur, Douglas Sherbaniuk et du groupe de personnes (petit en nombre mais combien dévoué!) qui collabore avec lui au sein de l'Association. Le Bureau des Gouverneurs peut planifier et servir de conseil, mais en dernier ressort, le succès ou l'échec des programmes de l'Association reposera sur la façon dont ils seront exécutés par le Directeur et ses collaborateurs. Bien que sérieusement handicapé par la rareté du personnel technique, dont je vous ai déjà parlé, monsieur Sherbaniuk et son équipe ont accompli un travail prodigieux et c'est à eux que s'adressent nos félicitations pour la réussite que nos activités ont connue cette année. En dernier lieu, j'aimerais présenter mes remerciements personnels à Doug Sherbaniuk pour le soutien et l'assistance qu'il m'a apporté au cours de mon mandat.

Je propose maintenant, appuyé par J. Kerr Gibson f.c.a., que ce Rapport sur l'Association pour l'année terminée le 31 décembre 1974 et les états financiers de l'Association à cette même date, tels qu'ils ont été présentés à cette assemblée, soient par les présentes, approuvés et adoptés.

Le Président,
Robert H. E. Walker c.r.

le 15 avril 1975

Rapport du Directeur
à la vingt-neuvième réunion annuelle de
L'Association Canadienne d'Etudes Fiscales
le 15 avril 1975

En 1974, l'événement le plus important qui s'est produit dans le domaine de l'imposition au Canada, a été, bien entendu, le projet de loi C-49 modifiant la Loi de l'impôt sur le revenu. Bien que les opinions différeront quant à la valeur de quelques-unes des lignes de conduite introduites dans la législation, tous seront d'accord que ce projet de loi provient du même moule que celui de la réforme fiscale de 1971. Il est également évident que cette loi est la plus compliquée jamais adoptée par une législature canadienne.

Depuis quelques années, plusieurs conseillers fiscaux demandent qu'on apporte des moyens qui aideraient à la compréhension de la nouvelle législation. Certaines dispositions ont atteint un tel degré de complexité que même les conseillers en fiscalité aguerris se heurtent à des difficultés. Les articles se rapportant aux réorganisations de compagnies, aux sociétés, aux gains en capital, aux surplus des compagnies et à l'imposition internationale illustrent cette situation. Cette complexité n'est toutefois pas restreinte aux domaines des affaires. Plusieurs dispositions visant l'impôt sur le revenu des particuliers ne sont pas claires comme l'eau de roche. Les articles relatifs aux régimes enregistrés d'épargne-logement, aux programmes de participation différée aux bénéfices, aux régimes enregistrés d'épargne-retraite et même aux déductions accordées pour les frais de garde d'enfants sont loin d'être simples.

Toutefois, je m'empresse d'ajouter que la complexité de la Loi de l'impôt sur le revenu n'est ni un phénomène récent ni un trait caractéristique de la réforme fiscale. Tel que l'a mentionné la Commission Carter en 1967 "Le reproche le plus souvent adressé aux lois fiscales par nos législateurs, comme par le public, est leur complexité. Jusqu'à un certain point, cela découle de l'enchevêtrement des rapports sociaux et économiques de la société moderne. D'ailleurs loin d'être la marque distinctive de seulement nos lois fiscales, cette complexité se trouve dans tous les textes juridiques."¹ Evidemment, lorsqu'il s'agit de la loi sur la réforme fiscale, nous pénétrons dans un domaine encore plus complexe.

¹ Rapport, tome 5 page 139.

La complexité est inhérente à la Loi de l'impôt sur le revenu donc inéluctable. Etant donné que cette loi est structurée de la même façon que la société dans laquelle elle fonctionne, elle gardera sûrement sa complexité et peut-être se compliquera-t-elle encore plus. Aussi importante que puisse être cette particularité de nos lois fiscales très peu lui a été consacré dans les écrits publiés sur la fiscalité canadienne.² Il serait peut-être bon de faire un bref examen de quelques-unes des conséquences découlant de cette complexité, d'en chercher les causes, de trouver des moyens et des approches que nous pourrions utiliser pour venir à bout de cette inévitable complexité d'une façon plus satisfaisante que présentement. Je ne peux cependant qu'effleurer cette vaste et difficile question étant donné que je me dois de respecter une certaine limite de temps.

La signification de la complexité

Au départ, il devrait être établi que la complexité en matière d'impôt peut avoir une signification différente selon les personnes. Par exemple, le contribuable moyen juge le régime selon les problèmes qu'il doit envisager lors de la préparation de ses déclarations. L'expert en fiscalité tout comme le responsable des impôts au sein de l'entreprise insistent pour que les lois et les règlements soient simples et d'une formulation qu'ils comprendront facilement. Ceux qui sont impliqués dans des litiges fiscaux—les avocats et les membres du système judiciaire—s'inquiètent des problèmes qui restent à résoudre juridiquement. Le ministère du Revenu national sera naturellement en faveur de lois fiscales qu'il pourra appliquer sans trop de frais ni de problèmes. Aujourd'hui, nous porterons notre attention sur ceux qui quotidiennement jonglent avec la législation, i.e., les experts en fiscalité et les responsables des impôts dans l'entreprise. Pour eux, la complexité des impôts provient d'une structure technique enchevêtrée de la Loi ou, en d'autres mots, de concepts lourds et de règlements exprimés en des termes équivoques et dans une forme douteuse.

Les conséquences de la complexité

Une des conséquences les plus sérieuses qui découle de la complexité de ces lois est le prix additionnel que devra payer la société en matière de temps, de cerveaux et d'argent. A titre

² Il existe un grand nombre de publications sur la simplification des impôts aux Etats-Unis. Consulter "Tax Simplification and Reform", (1969) 34 *Law and Contemporary Problems*, No 4 (9 articles spécialement celui de Stanley S. Surrey, "Complexity and the Internal Revenue Code: The Problem of the Management of Tax Detail", page 673; et "A Report on Complexity and the Income Tax", préparé par le Committee on Tax Policy, New York State Bar Association, Tax Section et publié en (1972) 27 *Tax Law Review* 325.

d'exemple, afin de rédiger et de mettre en application ces lois, les ministères des Finances et du Revenu national ont besoin de personnel supplémentaire; le même besoin se retrouve dans le monde des affaires pour qui la planification et l'observation de la loi sont inévitables et dans les cabinets d'avocats et d'experts-comptables, qui, eux doivent satisfaire leurs clients. Il y a aussi les contribuables aux revenus modestes qui, généralement préparent eux-mêmes leurs déclarations d'impôts; celles-ci étant le reflet de la loi, ces contribuables peuvent se sentir dans l'impossibilité de les compléter adéquatement et doivent avoir recours aux maisons spécialisées dans ce domaine.

Deux autres conséquences malencontreuses viennent s'ajouter: la "loterie fiscale" et "l'application de la loi sur les impôts de Gresham"³; l'idée de la "loterie fiscale" est la preuve que la complexité de la Loi de l'impôt sape la méthode d'autocotisation et sert à transformer en loterie la déclaration d'impôts du contribuable fortuné.

Sa déclaration sera-t-elle soumise à une vérification; si oui, le vérificateur du ministère sera-t-il en mesure d'émettre des doutes; si tel est le cas, cette déclaration pourra-t-elle être l'objet d'un compromis fondé sur le hasard des tribunaux; dans la négative, le conseiller du gouvernement pourra-t-il donner une portée solide à ses prétentions; si oui, la cour comprendra-t-elle le problème. Tous ces points d'interrogation favorisent les plus audacieux et, en conséquence, les gens circonspects et moins audacieux finissent par porter le fardeau fiscal le plus lourd.⁴

D'après "l'application de la loi sur les impôts de Gresham" l'expert en fiscalité, qui croit en son devoir d'encourager ses clients à respecter la loi, est, en quelque sorte, freiné par la complexité de la loi et l'incertitude de son application d'où la tendance des contribuables à préférer des experts en fiscalité "astucieux" au détriment des "scrupuleux". "... si l'expert 'scrupuleux' ne peut arriver à une conclusion sûre, pourquoi paierait-on alors des honoraires pour une incertitude puisque l'expert "astucieux" peut souvent conclure de la même manière à moins de frais et peut-être à l'avantage du contribuable."⁵

Les causes de la complexité

Les causes de cette complexité de la Loi des impôts sur le revenu sont multiples et vont de certains facteurs élémentaires lors de la conception de la loi au désir du Parlement de rédiger des

³ "A Report on Complexity and the Income Tax", *supra*, no 2.

⁴ *Ibid.*, page 330.

⁵ *Ibid.*, page 331.

règlements de façon à mettre en échec l'évasion fiscale et, de ce fait, permettre un traitement fiscal juste et équitable.

D'une part, le législateur tenait à rendre la loi réfractaire aux échappatoires et aux fuites involontaires de revenu et, d'autre part, il s'efforçait, dans un désir d'équité, d'apporter certaines subtilités, ce qui eut pour résultat d'obscurcir davantage cette loi.⁶ L'exposé qui suit ne prétend, en aucune façon, être complet.

Le moteur principal des revenus fédéraux est l'imposition à laquelle sont rattachés de nombreux programmes nationaux. Au cours de l'exercice de 1975-1976, les impôts des particuliers et ceux des compagnies atteindront 61% des revenus fédéraux qui se chiffreront à 27.7 millions. Une imposition qui prélève de telles sommes se doit d'être complexe.

Les principales caractéristiques de l'impôt sur le revenu qui accentuent sa complexité se trouvent dans les faits suivants: une imposition de masse puisqu'elle touche plus de 70% de la population âgée de 18 ans et plus; elle s'applique à de nombreuses transactions de genre différent; les impôts sont perçus annuellement, ils s'appliquent aux revenus nets plutôt qu'aux revenus bruts et frappent diverses catégories qui devraient être clairement définies: les particuliers, les compagnies et les fiducies.

Certains principes peuvent également contribuer à cette complexité; entre autres, un régime différent pour le traitement des gains et des pertes en capital; la distinction entre les compagnies et les actionnaires dont la conséquence est une kyrielle de règles techniques; les taux d'imposition et l'échelle progressive des taux d'imposition personnelle qui peut dépasser 60%. Ces taux exigent pour leur justification, des réponses précises aux interminables questions engendrées par la portée de cette Loi.

La Loi contient de nombreuses dispositions, certaines d'entre elles souffrant de confusion, dont le but semble être de promouvoir des objectifs qui ne sont pas de nature fiscale. Il arrive ainsi qu'on désigne ces dispositions comme des stimulants ou des allègements fiscaux ou encore des préférences en matière d'impôts. Rappelons les exemples suivants: la fabrication et la transformation (taux d'imposition peu élevé et l'amortissement accéléré des immobilisations); les ressources naturelles (épuisement gagné, traitement des dépenses de l'exploration et de la mise en valeur; d'après la réforme fiscale les stimulants accordés aux industries minières et pétrolières

⁶ Pour un excellent exposé sur les causes de la complexité, consulter "Complexity and The Internal Revenue Code: the Problem of the Management of Tax Detail", *supra*, no 2, page 673.

ont été sérieusement limités); le développement domiciliaire (programme enregistré d'épargne-logement); la philanthropie (déduction des dons de charité, statut exonéré d'impôts de certaines associations); l'agriculture (roulement des exploitations agricoles, méthode de comptabilité de caisse); les placements (préférence pour les gains en capital, déduction de \$1,000 en intérêts et en dividendes); le contrôle de la pollution (amortissement accéléré du matériel de contrôle de la pollution); la santé (déduction des frais médicaux, avantage aux employés); l'éducation (déduction des frais de scolarité); le contrôle des entreprises au Canada (retenue d'impôts à la source moindre sur les dividendes versés par des compagnies canadiennes dont le degré de propriété canadienne répond au pourcentage prescrit). On ne dispose pas de chiffres précis quant au coût général de ces mesures. Aux Etats-Unis, les soi-disant dépenses d'impôts totalisent à peu près le quart du budget fédéral, soit dit en passant qu'une législation embrouillée devient souvent inextricable. Depuis le décret, en 1971, de la loi sur la réforme fiscale, les modifications qui ont été apportées font légion; le but de quelques-unes d'entre elles étaient d'obvier à certaines injustices, anomalies, échappatoires et autres faiblesses techniques.

Mesures de soulagement

Des modifications en profondeurs pourraient être apportées à la Loi afin d'éliminer quelques-unes des raisons de sa complexité; par exemple: l'imposition globale des gains en capital et la suppression de tous les stimulants fiscaux. Toutefois, il est douteux que la majorité des contribuables accepte de troquer ces avantages pour un peu de simplicité.

Il existe des mesures qui allègent la complexité de la Loi; d'autres pourraient certainement être découvertes.

1. Les dispositions, dont la complexité en empêche l'application efficace, devraient être simplifiées ou abrogées. Dans certains cas isolés de telles mesures ont été prises. La partie V de la Loi qui prévoyait un impôt sur des placements non admis effectués par de petites entreprises en est un exemple. Lors de l'abrogation de cette partie, dans le Budget du 19 février 1973, le ministre des Finances déclarait: "Je crois que le principe qui est à l'origine de l'imposition des placements non admissibles était juste, mais j'en suis arrivé à la conclusion qu'il est beaucoup trop compliqué".

2. En s'assurant de la position du ministère du Revenu national sur une foule de questions, les Bulletins d'Interprétation et les Circulaires d'Information ont largement secondé les contri-

buables et leurs conseillers. Il est possible d'éliminer l'incertitude et l'ambiguïté du langage législatif et de prendre les décisions relatives aux affaires conformément à la politique annoncée par le Ministère. Le programme des décisions anticipées constituent aussi un excellent instrument de clarté et de simplicité relativement à la Loi de l'impôt. La publication de décisions contribue à rehausser ce programme.

3. Les communiqués du ministère des Finances bien que d'utilisation restreinte, ont sûrement atteint leur but en avisant les intéressés le plus rapidement possible des prochains amendements. Les contribuables ont ainsi l'occasion de se familiariser avec les problèmes qui surgiront dans la législation à venir et de témoigner de leur désapprobation, peut-être fructueusement, avant que la Loi ne soit adoptée.⁷

4. Dans les cas difficiles, un soulagement peut être apporté aux contribuables, à la discrétion du Conseil du Trésor en vertu des dispositions de la Loi sur l'administration financière. Il y aurait beaucoup à dire sur le libre exercice de ce pouvoir de "soulagement" des contribuables qui se sont égarés dans le labyrinthe des dispositions et qui, entre autres ont dû encourir des dépenses d'impôts importantes parce qu'à une date précise, ils n'avaient pas produit un choix ou complété un document. Ce dont le public ne peut disposer est une déclaration claire sur les moyens à prendre pour demander un allègement et sur les conditions requises pour l'obtenir.

5. Le style brouillon et le mode d'expression, en particulier, l'usage fréquent de renvois, sont apparemment quelques unes des causes de la difficulté à saisir la législation. Un des rédacteurs des amendements à la réforme fiscale a émis l'opinion que tous les rédacteurs devraient approfondir et employer diverses techniques de rédaction qui comprendraient entre autres, l'usage de formules algébriques plutôt qu'un style purement littéraire; par exemple, l'emploi de codes en couleurs etc.⁸

6. On a proposé de déclarer au moratoire sur toutes les prochaines modifications à la Loi de l'impôt et cela, pour un an,

⁷ Pour un excellent exposé sur l'utilisation des Communiqués du ministère des Finances, consulter "Formulation, Enactment and Administration of Tax Changes" de M. A. Cohen dans le *Rapport sur la Conférence de 1972-4*, à la page 13.

⁸ Voir "Formulation Enactment and Administration of Tax Changes", de Donald S. Thorson dans le *Rapport sur la Conférence de 1972-14*, pages 20 à 22. Un commentateur des dispositions relatives aux gains en capital de la Finance Act du Royaume Uni (1965) déclarait que les rédacteurs "étaient fortement en faveur de l'emploi de formules algébriques dans la loi. [Ces formules] ont l'air étrange mais permettent d'atteindre les résultats attendus beaucoup plus facilement que les mots." *British Tax Review* (1974) 135.

afin que les experts en fiscalité puissent consacrer leur temps et leurs efforts à la compréhension des présentes dispositions. Bien que cette suggestion soit attrayante, elle serait inacceptable de la part des contribuables qui ont eu à subir l'injustice de la présente législation et qui espèrent un allègement au moyen de modifications à la Loi.

7. On a suggéré, que dans certains domaines, la législation à venir concernant l'impôt adopte la forme d'une loi générale énonçant les grandes lignes des objectifs au lieu de se composer de règlements détaillés. Cette façon de procéder a été recommandée par la Commission Carter:

Nous préférierions, et nous croyons que les législateurs et la plupart des témoins que nous avons entendus partagent cette opinion, que la loi exprime en des termes assez généraux le but visé ou la règle à appliquer et qu'elle laisse aux règlements et aux décisions sanctionnés par l'autorité législative le soin d'appliquer ces dispositions générales aux situations infiniment variées et complexes dans lesquelles se trouvent les contribuables.⁹

Cette façon de procéder a totalement été rejetée par un des rédacteurs du projet de loi sur la réforme fiscale.

J'ai la conviction que cette approche serait malvenue dans le monde des affaires et dans le public en général, ces deux parties ayant démontré en termes clairs et précis qu'elles se devraient de connaître exactement et en détail de quelle façon elles sont visées par la loi; elles ont de plus manifesté leur désir de voir "les points sur les *i*" et les barres sur les *t*". Dans cette perspective, je demeure donc pessimiste à l'effet que toute approche de cette nature puisse simplifier la loi de façon importante.¹⁰

8. Le meilleur moyen de faciliter la compréhension des changements à venir dans la loi fiscale, tant pour les contribuables que pour leurs conseillers serait peut-être l'émission, au moment où le ministre des Finances prononce son discours sur le budget, d'une brochure explicative ou d'un communiqué de presse qui indiquerait la portée et le but de tout changement compris dans l'avis de motion des voies et moyens.

Aux Etats-Unis, les rapports détaillés émis par des comités du congrès facilitent aux contribuables la tâche de saisir le sens des modifications apportées aux lois de l'impôt. Au Royaume Uni, le fisc a récemment pris l'habitude de publier un livre blanc ou un mémoire explicatif sur les visées des diverses clauses du projet de loi sur le Budget. Lorsque les associations de comptables réclamaient à l'unanimité cette aide, on leur répondit que l'explication,

⁹ Rapport, volume 5, page 140.

¹⁰ Donald S. Thorson, *supra*, no 8, page 19.

à tous les ans, de chaque disposition du projet de loi serait une lourde tâche à effectuer particulièrement à cette période difficile de l'année mais qu'on reconsidérerait la question. Depuis, le Ministère a préparé les mémoires explicatifs proposés. Un observateur écrivait: "Le temps consacré à la compilation (d'un mémoire explicatif) est minime en comparaison du temps que les lecteurs passent à déchiffrer le sens véritable des modifications."¹¹

Conclusion

En conclusion, j'aimerais souligner qu'il incombe à tous ceux que la formulation, la promulgation et l'application de la Loi intéressent de saisir plus fermement le problème afin d'y trouver une solution concrète sans quoi, il est possible que nous nous trouvions un jour dans la situation malheureuse décrite par Robert Hellawell dans son texte humoristique intitulé "A Tax Fable", situation qui prévalait aux Etats-Unis en 1998 après la sanction de la "Tax Simplification Act":

On pourrait qualifier de "farcies d'erreurs" les déclarations qui ont été produites. Mais qui pourrait le faire? Le service interne du Revenu les a minutieusement examinées mais si on lui avait présenté des déclarations en Etrusque, il aurait connu le même succès. Les services d'impôts des compagnies émirent des bourdonnements: Pressés par la direction en quête de réponses, ils ont produit une quantité industrielle de mémoires qui tous étaient incompréhensibles, et pour le lecteur et pour le rédacteur. Les conseillers en fiscalité, survoltés et harcelés par la prise de décisions urgentes où des milliards de dollars étaient en jeu, frémissaient d'horreur. Des plaideurs endurcis ont quelquefois pleuré devant les tribunaux et que de temps s'est écoulé avant que tous aient compris ce qu'au début, quelques-uns seulement pressentaient: personne ne pouvait se prononcer clairement sur une question fiscale, quelle qu'elle soit!¹²

A la suite de notre Président, permettez-moi de continuer la revue de nos activités.

Les Publications et la Recherche

Les publications constituent l'une de nos activités les plus importantes; de fait elles servent à véhiculer le résultat des recherches effectuées ou parrainées par l'Association. Fait intéressant à retenir, nos publications sont diffusées dans quarante-trois pays et notre liste d'envoi dépasse maintenant 7,500 personnes.

¹¹ *British Tax Review*, page 3. Des commentaires sur l'évolution du système adopté par le Fisc se trouvent dans *British Tax Review* (1973) pages 2 et 3, 402 et *British Tax Review* (1974) page 140.

¹² 26 *Tax Law Review* (1971) 659 et repris en 1971 par *Canadian Tax Journal*, XIX, no 5, page 398.

En 1974, à la suite de plus de 20 demandes, il nous a fait plaisir d'accorder l'autorisation de réimprimer différents travaux publiés par l'Association ou d'en tirer des extraits.

Notre principale publication est sans contredit le "Canadian Tax Journal" qui paraît tous les deux mois. Chaque numéro est pensé en fonction des intérêts des divers groupes qui composent notre association; l'analyse purement technique d'articles de la Loi de l'impôt sur le revenu, l'évaluation des dépenses publiques ou les conséquences économiques d'un budget y sont traités de manière à créer un centre d'intérêts tant pour les conseillers fiscaux, les économistes, que pour les représentants du gouvernement.

En plus des articles, le "Journal" contient plusieurs rubriques qui méritent qu'on s'y arrête. Depuis plus de vingt ans, la plume de Gwyneth McGregor nous donne "Around the Courts". De l'avis de ses nombreux lecteurs, cette rubrique est leur principale source de renseignements quant aux décisions judiciaires rendues dans le domaine de la fiscalité. La perspicacité et l'humour de ses écrits ont valu à l'auteur la considération qu'on lui connaît. Statistiques à l'appui, la rubrique "Fiscal Figures" de David Perry élucide plusieurs aspects de l'imposition et des dépenses publiques. "Checklist" de Millie Goodman apporte à ses lecteurs les plus récents développements qui se produisent sur la scène de l'imposition fédérale et provinciale. A la suite d'une récente décision, l'Association publiera tous les ans, en janvier, un "Tax Memo" qui résumera les changements survenus dans le domaine des impôts et qui ont été exposés dans les six numéros de "Checklist" de l'année précédente. La concision de ce mémo et son format pratique en fera un outil appréciable pour nos membres soucieux de connaître les faits nouveaux en matière d'imposition. Margaret Lally, adjointe au bibliothécaire prépare "In the Library". La quantité de travaux rédigés en langue anglaise et qui traitent d'imposition est considérable et ne cesse de s'accroître. La plupart de ces travaux est d'ordre pratique et quelques-uns d'entre eux visent directement les problèmes canadiens. Cette rubrique répond à un pressant besoin des lecteurs et enrichit notre documentation sur les finances publiques.

Il n'est pas étonnant que "Estate Planning in Canada" écrit par Sheldon Silver et Stanley Taube, continue de jouir d'une grande popularité puisque, à notre connaissance, ces écrits constituent la seule publication régulière du Canada traitant de ce sujet. Les rubriques parues dans les numéros du "Journal" de 1971, 1972 et 1973 ont été reproduites dans une brochure qui a connu un tel succès qu'on a dû la réimprimer deux fois. Cette brochure fait partie du matériel didactique du Law Society of Upper Canada

et l'Association canadienne du Barreau l'a utilisé dans son programme d'éducation permanente visant la planification successorale, qui s'est tenue dans plusieurs villes. Il y a quelques semaines, tout le matériel publié à cet effet dans les numéros du "Journal" de 1971 à 1974 a été réuni dans une brochure. L'imposition internationale, sujet d'importance croissante dans le monde des affaires, a été longtemps négligée par nos écrivains. Bien que les arrangements définitifs ne soient pas arrêtés, nous espérons toutefois que le "Journal" traitera bientôt ce sujet dans une chronique permanente.

Parmi les publications présentées à nos membres au cours de la dernière année, nous trouvons le rapport sur les débats lors de la conférence des responsables des compagnies en matière d'impôts, un *Tax Memo on Provincial Finances*—1974 qui portait sur l'analyse des revenus et des dépenses des provinces et *The National Finances 1974-75* qui fut envoyé par courrier dès février mais qui fut malencontreusement retardé par la grève des postiers. Notre réserve de "The National Finances" de l'an dernier était épuisée bien avant d'avoir pu satisfaire les demandes provenant des universités. Cette publication apparaît de plus en plus fréquemment dans les "lectures suggérées" aux cours donnés sur les finances publiques.

Comme l'a mentionné le président, le Rapport sur les débats lors de la vingt-sixième Conférence Annuelle de novembre dernier paraîtra au début du mois prochain.

The Taxation of Canadian Co-operatives de Daniel Ish fait partie de notre série de *Tax Papers*; il est déjà imprimé et sera distribué à nos membres à la fin de ce mois. L'imposition des coopératives au Canada est un sujet épineux depuis l'entrée en vigueur de la loi fédérale de l'impôt sur le revenu. Dans le cadre de la réforme fiscale, des modifications ont été apportées aux règlements régissant les coopératives. L'étude du professeur Ish s'avère être un instrument opportun à notre compréhension de la situation des coopératives sous le nouveau régime fiscal. Cette étude est la troisième du genre à être publiée par l'Association. Les deux premières avaient été préparées par le professeur R. Craig McIvor; il s'agit de *The Post-War Taxation of Canadian Co-operatives*, en 1959 et de *Recent Growth in Canadian Co-operatives* en 1962.

Un répertoire consolidé et détaillé des ouvrages publiés par l'Association de 1946 à 1971 sera distribué le mois prochain. La mise en circulation de ce répertoire a été retardée à cause d'une révision dans le but d'en faciliter l'usage. Millie Goodman secondée par d'autres membres du personnel a assumé la responsabilité de

ce travail exigeant et minutieux. John McHugh, entre autres, a consacré plusieurs jours à la préparation du manuscrit. On trouve dans ce répertoire non seulement la liste des sujets, mais aussi celles des rédacteurs et des cas. Nous avons l'assurance que ce répertoire facilitera l'accès à la richesse des renseignements contenus dans les publications de l'Association d'où leur plus grande utilité. Un supplément au répertoire consolidé portant sur les publications de 1972 et de 1973 est en préparation.

Notre agenda de recherches et de publications est bien rempli: *Provincial and Municipal Finances* est en préparation et plus tard ce printemps débiteront les travaux sur le prochain *The National Finances*. Peu d'études ne sont plus d'actualité que celle du professeur Meyer W. Bucovetsky intitulée "On Making The Tax System Inflation-Proof". Cette étude comporte un examen de questions telles l'emploi de l'indexation afin d'équilibrer les effets de l'inflation sur les gains en capital, l'allocation du coût en capital et l'endettement; elle passe également en revue l'expérience des pays étrangers qui ont fait l'essai de cet instrument fiscal. Nous prévoyons la publication de cette étude plus tard cette année.

L'étude du professeur Richard Bird intitulée "Charging For Public Services: A New Look at An Old Idea" représente le premier examen sérieux du sujet au Canada. Peu de recherches ont été faites sur le principe de l'avantage des dépenses publiques qui relie les dépenses du gouvernement aux impôts qui servent à les défrayer: par exemple l'imposition de taxes provinciales sur l'essence et sur les automobiles en vue de financer les voies rapides. Un certain nombre de propositions ont été faites au cours des dernières années dans le but d'aider au financement de la formation universitaire, du transport urbain et des soins médicaux. L'étude du professeur Bird comprendra un exposé de la situation qui prévaut actuellement au Canada en ce qui concerne l'affectation des fonds et le financement à tous les paliers de gouvernement et en conclusion il analysera la portée qu'aurait un usage plus grand de la formule reliant les dépenses publiques aux impôts qui s'y rapportent. Un premier projet de cette étude est sur le point d'être terminé et sa publication est prévue pour cet automne.

Le professeur John Bossons poursuit son étude "The Redistributive Impact of Tax Changes". L'auteur y analyse la nature des aspects de la redistribution des modifications apportées à la politique fiscale; il effectue également une évaluation des conséquences de la redistribution des modifications à la Loi de l'impôt sur le revenu de 1971 ainsi que des amendements décrétés en 1973 et en

1975. Un travail considérable reste à accomplir qui empêche de préciser la date de publication de cette étude.

Le professeur Douglas G. Hartle a entrepris une étude sur le mécanisme de prise de décisions quant aux dépenses publiques nationales. Le professeur Hartle a siégé au Conseil du Trésor de 1968 à 1973 à titre de secrétaire-délégué. Cette étude sera d'autant plus intéressante qu'elle s'appuiera sur les solides connaissances de son auteur; elle sera probablement terminée à la fin de cette année.

Horst Wolff poursuit la préparation de trois essais qui porteront sur certains aspects de l'évasion et de l'évitement fiscaux; de plus on y trouvera l'historique de ces concepts dans la législation canadienne.

Le Personnel

Depuis la dernière réunion annuelle, trois changements sont survenus dans notre personnel. J'ai le regret de vous annoncer qu'une grave maladie a obligé notre bibliothécaire, Anatole Bazylewycz à prendre sa retraite après quatorze ans de loyaux services. Ses collègues ainsi que les membres de l'Association et les étudiants universitaires qui, de plus en plus nombreux faisaient appel à son aide pour les guider sur tous genres de problèmes en matière de dépenses publiques, regretteront sa profonde connaissance. Il nous lègue une des plus merveilleuse collection au Canada de documents sur les impôts. En ce moment, nous lui cherchons un successeur.

Christine Mack, adjointe à monsieur Bazylewycz a quitté l'Association pour retourner aux Etats-Unis.

Nous sommes heureux d'avoir retenu les services de Margaret Lally à titre d'adjointe au bibliothécaire. Depuis 1967, madame Lally travaillait à temps partiel à l'Association et remplissait diverses fonctions. L'accomplissement de son travail a toujours été à notre entière satisfaction et nous nous réjouissons de son concours. Les membres de notre groupe de recherches, Gwyneth McGregor, Mary Gurney, Millie Goodman et David Perry vous sont maintenant familiers, soit par leurs écrits dans différentes publications, soit par des rencontres lors des conférences de l'Association. Les années qui se succèdent ne font qu'augmenter la valeur de leur collaboration aux travaux de l'Association.

Notre secrétaire et trésorier, Jack MacLeod, dont la collaboration est inestimable, poursuit avec efficacité et sagesse l'administration de nos finances et l'organisation de nos conférences.